

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de l'Isère – Commune de Coublevie – Château d'Orgeoise – BP 2 -38500
COUBLEVIE

Nombre de conseillers en exercice 26

Nombre de conseillers présents 19

Nombre de conseillers votants : 21

L'an deux mille vingt le vingt février le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Dominique Parrel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 février 2020.

Présents : Dominique Parrel, Claude Rey, Myriam Cebola, Louis Miccoli, Martine Perrin, Jean-Pierre Métral, Claude Marcel, Patrick Warin Gérard Rostaing, Gérard Chêne, Rachel Carretti, Jean-Marc Roux-Sibilon, , Geneviève Charbit, Anne Coudreuse, Eve- Marie Buissière, Claire Panczuk Chantal Doucet, Claire Moynier, Christophe Jayet-Laraffe, .

Pouvoir : Odile Lantz à Benoit Mischel qui est absent, Christophe Rival à Dominique Parrel, Benoit Mischel à Gérard Chêne.

Absents excusés : Claire Richard, Françoise Derancourt Pons, Cécile Bally, Fabien Fortoul.

Secrétaire de séance : Claude Marcel.

La séance est ouverte à 20H30

La séance est ouverte par Dominique Parrel Maire qui rappelle que c'est la dernière séance de ce mandat. Ce fut un mandat de travail et de qualité. Il tient à remercier tous les élus et les adjointes et adjoints plus particulièrement, pour leur prise de responsabilité au fil de ces six ans et plus particulièrement lors de ses 7 mois d'absence lors de son accident. Le Conseil Municipal a continué de travailler, l'équipe a été solidaire et a poursuivi les missions. Il rappelle que certains dossiers seront à finaliser par l'équipe suivante. Cette équipe lui laissera un bon souvenir.

Le Maire demande la possibilité de rajouter deux délibérations. Nous avons eu les éléments ces derniers jours il n'a pas été possible de les mettre à l'ordre du jour expédié. Il s'agit de la révision du tarif coût chaleur et de la demande de subvention FSIL pour le projet scolaire.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à les rajouter à l'ordre du jour du Conseil Municipal et à les présenter.

Le maire demande d'approuver le Conseil municipal du 13 janvier 2020. A l'unanimité celui-ci est adopté. Le compte rendu du conseil municipal du 20 février 2020 sera rédigé rapidement et envoyé aux conseillers municipaux afin de recueillir leur validation ou leurs remarques .

FINANCES

Dossier présenté par Dominique Parrel.

BUDGET COMMUNE

Le budget présenté dans cette séance a été construit par la commission des finances. Dominique Parrel présente l'outil habituel préparé par Fabien Fortoul, celui-ci s'excusant de ne pouvoir participer à cette séance, a envoyé. Cet outil permet d'avoir une synthèse très compréhensible.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Section de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement 3 967 721.35 €

Dépenses de fonctionnement 3 150 617.76 €,

Soit un résultat de gestion de 817 103.59 €,

Explications sur les principales différences portant sur le résultat d'exploitation prévu entre le BP 2019 : 310 989 € et le solde réel de l'année: 817 103 €.

En recette :

- + 74 000 € montant des impôts annoncés sur le FDL (pris en charge dans la DM 1)
- + 14 000 € (encaissement impôts supplémentaires en 2020 par rapport au FDL établi en 03/2020),
- + 158 000 € d'encaissement supplémentaire de droit de mutation,
- + 83 000 € primes remboursement d'assurance (qui a fait l'objet d'une DM)

En dépense :

- -74 000 € dotation amortissement
- -20 000 € charges de personnel
- -10 000 € charges courantes
- -74 000 € charges à caractère général

Répartition des charges de personnel: 29.63 % service administratif, 42.54 % service scolaire, 22.60 % service technique, 5.24 % service police.

**COMMUNE VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT**

FONCTIONNEMENT		Document 3					MAJ 17/02/2020 18:00:00
		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
70	produits services et vente diverses	294 738,08	306 220,77	306 850,32	334 642,33	378 668,55	427 000,00
722	travaux en régie	28 283,41	27 926,78	28 804,46	27 923,54	26 133,28	27 564,00
73	impôts et taxes	1 858 356,78	2 009 826,14	2 027 488,76	2 243 682,95	2 452 551,88	2 704 221,00
74	dotation et participation	718 496,71	705 850,13	694 411,10	660 152,28	710 662,85	642 807,00
75	autres produits de gestion courante	42 725,82	35 317,89	34 141,08	57 832,05	35 960,61	109 445,00
76	produits financiers	3 219,88	3 049,92	2 872,30	2 686,66	2 492,66	2 289,00
77	produits exceptionnels	71 776,69	1 281 497,60	14 000,00	2 754,10	240 239,09	8 000,00
78	régul provision						
013	atténuation de charges	103 170,28	73 788,70	90 844,60	54 890,38	24 856,24	46 393,00
	recettes de fonct de l'exercice	3 120 767,65	4 443 477,93	3 199 412,62	3 384 564,29	3 871 565,16	3 967 721,00
011	charges à caractère général	886 734,49	848 605,57	845 084,05	932 830,73	875 636,96	941 136,00
60	achats non stockables ou non stockés	341 576,81	375 481,55	355 352,86	380 756,18	379 808,53	369 352,00
61	services extérieurs	297 429,36	262 780,84	268 350,39	294 821,57	252 326,79	306 270,00
62	autres services extérieurs	13 172,12	9 958,14	18 601,20	15 340,09	9 563,84	14 158,00
	publicité publication relations publiques	40 418,89	41 535,91	31 654,19	44 104,89	39 114,00	38 258,00
	déplacements missions et réceptions	3 059,26	306,70	46,72	0,00	0,00	107,00
	frais postaux et de télécommunication	36 211,37	31 595,70	29 863,39	26 624,82	25 275,24	30 521,00
	divers	148 960,18	121 694,73	133 893,30	164 600,18	163 748,29	176 271,00
	impôts et taxes et versements assimilés	5 906,50	5 252,00	7 322,00	6 583,00	5 800,27	6 197,00
012	charges de personnel	1 309 497,16	1 285 803,38	1 349 893,38	1 420 759,33	1 419 195,24	1 564 171,00
014	atténuation de produits				56 323,33	83 445,54	83 436,00
65	autres charges courantes	280 869,38	281 552,24	264 289,58	303 248,52	314 536,19	350 686,00
	ind et frais de mission aux maire et adjts	100 779,35	88 964,93	89 319,72	91 398,67	95 777,51	97 513,00
	contingents et participations obligatoires	121 456,01	138 518,52	124 316,32	157 103,72	189 267,99	218 559,00
	subv de fonct aux personnes de dt privé	58 634,02	54 068,79	50 653,54	54 746,13	29 490,69	34 613,00
66	charges financières	59 656,70	59 177,36	55 653,79	59 867,11	53 571,28	53 860,00
67	charges exceptionnelles	549,10	1 280 065,43	438,62		30,00	377,00
675	valeur comptable des immo cédées					230 000,00	
	charges exceptionnelles						
68	dotation aux amortissements	102 980,11	105 000,00	200 000,00	230 000,00	229 943,60	156 948,00
68	dotation aux provisions (semi budg)					656,00	
022	dépenses imprévues						
014	atténuation de produits			5 963,00			
042	op d'ordre transfert entre section			14 000,00			
	dépenses imprévues						
	dépenses de fonct de l'exercice	2 640 286,94	3 860 203,98	2 735 322,42	3 003 029,02	3 207 014,81	3 150 617,00
	résultat d'ensemble de l'exercice	480 480,71	583 273,95	464 090,20	381 535,27	664 550,35	817 103,00
002	excédent reporté						
	résultat cumulé	480 480,71	583 273,95	464 090,20	381 535,27	664 550,35	817 103,00

Section d'investissement

Recettes d'investissement 1 792 111,93 €

Dépenses d'investissement 1 443 399,48 €

Soit un solde d'exécution de l'année 2019 cumulé avec l'excédent d'investissement N+ 1 : 2 310 347.29 €

Vue d'ensemble investissement COMMUNE							
		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
20	dépenses imprévues						
10	taxe d'aménagement			8 597,00	5692,00		7 088,00
13	subv d'investissement			33 750,56			
16	emprunts et dettes assimilées	826 426,92	79 879,25	83 488,79	118754,90	130 303,53	141 994,00
19	différence sur réalis immobilisations						
20	immobilisations incorporelles	34 600,74	437 983,51	17 098,25	23079,88	13 469,52	17 277,36
21	immobilisations corporelles	1 094 115,47		1 014 878,58	1581655,75	1 337 370,37	1 244 476,06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 781,01	29 424,38	28 804,46	29277,64	26 133,28	28 564,06
26	participation et créances rat à des participations						4 000,00
27	versement emprunt au ccas	32 076,00					
	subv d'équilibre inv spic		142 409,00				
24	immobilisations mise à disposition						
	Dépenses Inv de l'exercice	2 017 000,14	689 696,14	1 186 617,64	1 758 460,17	1 507 276,70	1 443 399,48
001	report section investissement						
1068	excédent fonct capitalisé	416 310,25	480 480,71	583 273,95	464090,20	381 535,27	664 550,35
10	dotations (ftva ta)	161 675,29	231 720,07	387 811,23	349207,95	302 907,43	690 371,88
13	subventions d'équipement	103 749,37	3 839,00	151 187,22	448528,23	189 153,54	275 542,27
16	emprunts	1 500,00			694000,00		
192						161 792,76	
21312						68 207,24	
23	immobilisations en cours						
27	titres immob finalisees	3 774,30	3 938,42	54 116,04	4301,68	4 495,68	4 698,44
040	vente terrain (edifim bourg...)		1 280 000,00				
040	Op d'ordre de transf entre section	102 980,11	105 000,00	214 000,00	230000,00	229 943,60	156 948,99
	Prévision prélèvement						
	Recettes d'investis de l'exercice	789 989,32	2 104 978,20	1 390 388,44	2 190 128,06	1 338 035,52	1 792 111,93 €
	résultat d'ensemble de l'exercice	-1 227 010,82 €	1 415 282,06 €	203 770,80 €	431 667,89 €	-169 241,18 €	348 712,45
	déficit reporté						
1	excédent reporté	1 307 166,69	80 155,27	1 495 437,33	1699208,13	2 130 876,02	1 961 634,84
	résultat comptable	80 155,87	1 495 437,33	1 699 208,13	2 130 876,02	1 961 634,84	2 310 347,29
	reste à réaliser recettes	684 000,00	22 411,00	1 159 041,51	359754,51	262 826,00	
	reste à réaliser dépenses	-140 184,20	-201 348,00	-1 317 602,39	-1830196,12	-1 687 644,82	-2 572 815,98
	résultats cumulés	623 971,67	1 316 500,33	1 540 647,25	660 434,41	536 816,02	-262 468,69

Les restes à réaliser dépenses sont de à 2 572 815.98 €. Les projets sont programmés mais non réalisés, ils vont pour la plupart être terminés dans le 1^{er} semestre 2020.

		restes à réaliser 2019
0201	Aménagement de sécurité sur diverses voiries incluant le schéma piétons cycles	273 245,20 €
0202	Environnement et urbanisme	10 067,20 €
0301	Eaux pluviales	994 704,88 €
0302	Stade Paul Martel	
0401	Aménagement route de Vouise	670 456,81 €
0501	Aménagement des annexes d'Orgeoise	0,00 €
0601	Centre de loisirs	0,00 €
0802	Crèche	3 180,00 €
0803	Aménagement Mairie Orgeoise	6 941,64 €
0804	Ecole du Bérard	0,00 €
0902	Développement durable	11 851,19 €
0903	Études et honoraires divers et travaux divers	45 592,40 €
1001	Centre technique municipal	0,00 €
1401	Terrain Dalmassière	72 810,00 €
1501	Politique culturelle, patrimoine et animation	0,00 €
1601	Accessibilité	58 140,00 €
8601	Gymnase	0,00 €
8700	Bâtiments communaux	143 295,48 €
8703	Acquisition de matériel	12 557,40 €
8705	Éclairage public	102 545,00 €
8707	Achat de terrains	88 281,38 €
9602	Groupe scolaire Orgeoise	2 754,00 €
9901	Aménagement du cimetière	47 019,20 €
	TOTAL GÉNÉRAL (TTC)	2 572 815,98 €

Les documents joints reprennent ces résultats et présentent le détail des opérations. La situation budgétaire investissement par opération 2019 (programme) a été jointe au dossier envoyé au Conseil Municipal.

Le document de Fabien Fortoul reprend tous ces chiffres et permet une explication pédagogique.

Un rappel est fait sur l'état de la dette budget commune

Composition de la dette pour 2020 : la construction du CTM, les aménagements de sécurité structurants, les acquisitions de réserve foncière. Elle s'élève à 1 497 822 €.

La dette est constituée de 5 emprunts.

Un s'éteint en 2024 (travaux aménagement de sécurité), deux en 2027 (construction du CTM), un en 2029 (aménagement de sécurité route du Guillon), le dernier en 2032 (acquisition terrain réserve foncière Chemin d'Orgeoise).

L'annuité de la dette du budget commune 2020 est de 192 503 €.

Le remboursement de la dette pour le CCAS constitue une annuité de 6 988.34 €. Cette dette s'achève en 2027.

Pour mémoire le SPIC a un emprunt dont les valeurs sont les suivantes : capital restant dû : 618 184 €, annuité : 52 588.52, échéance : 2032.

Le maire sort de la salle, Claude Rey prend la présidence et demande s'il y a des questions.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le compte administratif 2019.

Il procède au vote et à l'unanimité le compte administratif 2019 est approuvé.

Le maire revient siéger au Conseil municipal et reprend la présidence.

Compte de gestion 2019

Le compte de gestion 2019 élaboré par le service DGFIP est conforme au compte administratif 2019. Les documents de résultats budgétaires de l'exercice sont présentés. Par 21 pour le compte de gestion 2019 est accepté.

Affectation des résultats

Le résultat de fonctionnement 2019 est présenté par le Maire. Il est proposé d'affecter au BP 2020 : 817 103.59 € au compte 1068. Le conseil municipal doit se prononcer. Le Conseil Municipal par 21 voix pour accepte d'affecter au BP 2020 la somme de 817 103.59 € au compte 1068.

BUDGET PRIMITIF 2020

Dominique Parrel présente les documents préparés par Fabien Fortoul.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 3 844 692 €.

Les principales recettes en fonctionnement sont :

- **Les produits services et ventes diverses** 434 701 € constituées par les concessions cimetièrre, redevances et produits scolaires, les produits des locations de salle, le remboursement par la poste de l'agence postale, les revenus des panneaux photovoltaïques sur le GSO.

Les travaux en régie 28000 €,

- **Impôts et taxes** 2 670 049 € dont 2 135000 € de contributions directes en sachant que l'état FDL n'est pas encore transmis par les services fiscaux. La hausse du produit proposé correspond seulement à l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire 2020 qui est de 1.009. Lorsque l'état FDL nous sera transmis, la hausse physique des bases sera calculable et le produit sera différent. Une DM sera nécessaire. Le vote des taux se réalisera lors de cette séance. Le reste de ce chapitre est constitué de l'attribution de compensation 51 491€, la dotation de solidarité communautaire 60 058 €, la taxe sur l'électricité 50 000 €, la taxe afférente aux droits de mutation 320 000 €
 . (Celle-ci est de 357 588€ en 2019, 304 335 € e 2018, entre 114 000 € et 133 000 € entre 2013 et 2017), la compensation TH et TF 53 000 €.
- **Dotation et participation** 624 610 € essentiellement les dotations d'Etat 271 000 €, (sachant qu'il s'agit d'une évaluation puisque nous n'avons pas les notifications et l'évaluation est à la baisse car les dotations sont annoncées en baisse dans la loi de finances le reversement de la TVA sur le fonctionnement, les participations des communes, en particulier le remboursement des frais de fonctionnement de la police multi communale 48 000€ (y compris un semestre de 2019) + 1^{er} semestre 2020 puisque la PM multi communale avec St Jean s'arrête courant 2020. , les participations de la CAF pour le CEJ et PSEJ environ 120 000€, l'attribution du fonds

- départemental de la TP 43 000 €, (il est en baisse) les attributions de compensation d'Etat sur les taxes foncières et taxes d'habitation
- 46 000€ (celles-ci feront l'objet d'un ajustement lorsque le FDL sera reçu), la participation du CCAS pour le remboursement à la commune des frais de gestion 7 000€, la redevance du centre technique du Pays Voironnais 20 100 €,
 - **Autres produits de gestion courante** 53 000 € essentiellement constitués des locations de biens, des remboursements d'assurance.
 - **Produits financiers** 2 078 € qui correspond au remboursement des intérêts du prêt du CCAS,
 - **Produits exceptionnels** 6254 € quote-part des subventions d'investissement 1 000 €, vente d'équipements 2500€, remb d'un mandat)
 - **Atténuation de charges** 26 000 € remboursement salaires.

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- **Les charges à caractère général** 1 064 990 €, constituées essentiellement des achats non stockés (eau assainissement, énergie électricité chauffage urbain 165 000 €, du carburants 8 000 €, alimentation 143 000 €, des fourniture d'entretien et de petit équipement 11 800€, €, des fournitures de voirie 10 000€, des vêtements de travail 10000 €, des fournitures administratives 3 000 €, des fournitures scolaires,25 000€ et du montant de la régie de travaux 10 000€, les contrats de prestation entretien des espaces verts 39000 €, entretien de terrains et bâtiments 108000 €(sur 2020 la réfection de la toiture de l'église sera payée), l'entretien de la voirie et des réseaux 71 000 €,., entretien matériel roulant et autres 101 000 €, de la documentation générale 4000 €, formation 7 500€, la location du bassin piscine pour le scolaire et les locations de bâtiments sportifs pour les associations 13 000€, les honoraires 10 000 €, les frais d'actes et de contentieux 6 000€, 150000 € la prestation aux services extérieurs (Léo Lagrange) les prestations pour les écoles environ 17000 €, fête et cérémonie 13000 €, les impressions bulletins et feuilles infos et patrimoine 14000€, les frais de transports soit activité scolaire 12000€, frais de télécom 27000€, frais postaux 4100 €, taxes foncières 6000€
- **Les charges de personnel** 1 562 988 €,
- **Les atténuations de produits** 84 000 €, indemnité art 55 loi SRU 70 000 € et fonds de péréquation ressource intercommunale communale (FPIC) 14 000 €,
- **Les charges courantes** 380 114€ constituées des indemnités 118000 €, **Des contributions et participations obligatoires** 226 514 € (service incendie 95364€, les contributions obligatoires PSEJ, LAEP, Parc de Chartreuse 120 000 €), les participations aux établissements scolaires extérieurs, les DIB 10 000€, les subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé 35 000 €,
- **Les charges financières** 46 924 €. L'état de la dette à ce jour au 1^{er} janvier 2020 : 1497824.07€/ Capital annuel à rembourser 143 280.26€ / Intérêts 49223.36€ / Annuité 192503.62 €. Sur ces sommes est enlevé l'annuité du CCAS 6988.34 €
- **La dotation aux amortissements et opération d'ordre** 232 000 €,
- **Les dépenses imprévues** 100000 €.

- La prévision d'autofinancement sur la gestion 2020 est de 401405 €.

COMMUNE VUE D'ENSEMBLE FONCTIONNEMENT								
FONCTIONNEMENT			Document 3			MAJ 17/02/2020 18:00:00		
		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
70	produits services et vente diverses	294 738,08	306 220,77	306 850,32	334 642,33	378 668,55	427 000,14	434 701,00
722	travaux en régie	28 283,41	27 926,78	28 804,46	27 923,54	26 133,28	27 564,06	28 000,00
73	impôts et taxes	1 858 356,78	2 009 826,14	2 027 488,76	2 243 682,95	2 452 551,88	2 704 221,88	2 670 049,00
74	dotation et participation	718 496,71	705 850,13	694 411,10	660 152,28	710 662,85	642 807,29	624 610,00
75	autres produits de gestion courante	42 725,82	35 317,89	34 141,08	57 832,05	35 960,61	109 445,06	53 000,00
76	produits financiers	3 219,88	3 049,92	2 872,30	2 686,66	2 492,66	2 289,90	2 078,00
77	produits exceptionnels	71 776,69	1 281 497,60	14 000,00	2 754,10	240 239,09	8 000,00	6 254,00
78	régul provision							
013	atténuation de charges	103 170,28	73 788,70	90 844,60	54 890,38	24 856,24	46 393,02	26 000,00
	recettes de fonct de l'exercice	3 120 767,65	4 443 477,93	3 199 412,62	3 384 564,29	3 871 565,16	3 967 721,35	3 844 692,00
011	charges à caractère général	886 734,49	848 605,57	845 084,05	932 830,73	875 636,96	941 136,81	1 064 990,00
60	achats non stockables ou non stockés	341 576,81	375 481,55	355 352,86	380 756,18	379 808,53	369 352,37	398 800,00
61	services extérieurs	297 429,36	262 780,84	268 350,39	294 821,57	252 326,79	306 270,19	396 500,00
62	autres services extérieurs	13 172,12	9 958,14	18 601,20	15 340,09	9 563,84	14 158,10	16 830,00
	publicité publication relations publiques	40 418,89	41 535,91	31 654,19	44 104,89	39 114,00	38 258,62	42 400,00
	déplacements missions et réceptions	3 059,26	306,70	46,72	0,00	0,00	107,84	110,00
	frais postaux et de télécommunication	36 211,37	31 595,70	29 863,39	26 624,82	25 275,24	30 521,31	31 250,00
	divers	148 960,18	121 694,73	133 893,30	164 600,18	163 748,29	176 271,38	172 600,00
	impôts et taxes et versements assimilés	5 906,50	5 252,00	7 322,00	6 583,00	5 800,27	6 197,00	6 500,00
012	charges de personnel	1 309 497,16	1 285 803,38	1 349 893,38	1 420 759,33	1 419 195,24	1 564 171,64	1 562 988,00
014	atténuation de produits				56 323,33	83 445,54	83 436,33	84 000,00
65	autres charges courantes	280 869,38	281 552,24	264 289,58	303 248,52	314 536,19	350 686,36	380 114,76
	ind et frais de mission aux maire et adjts	100 779,35	88 964,93	89 319,72	91 398,67	95 777,51	97 513,51	118 000,00
	contingents et participations obligatoires	121 456,01	138 518,52	124 316,32	157 103,72	189 267,99	218 559,21	226 514,76
	subv de fonct aux personnes de dt privé	58 634,02	54 068,79	50 653,54	54 746,13	29 490,69	34 613,64	35 600,00
66	charges financières	59 656,70	59 177,36	55 653,79	59 867,11	53 571,28	53 860,56	46 294,00
67	charges exceptionnelles	549,10	1 280 065,43	438,62		30,00	377,07	900,00
675	valeur comptable des immo cédées					230 000,00		
	charges exceptionnelles							
68	dotation aux amortissements	102 980,11	105 000,00	200 000,00	230 000,00	229 943,60	156 948,99	202 000,00
68	dotation aux provisions (semi budg)					656,00		2 000,00
022	dépenses imprévues							
014	atténuation de produits			5 963,00				
042	op d'ordre transfert entre section			14 000,00				
	dépenses imprévues							100 000,00
	dépenses de fonct de l'exercice	2 640 286,94	3 860 203,98	2 735 322,42	3 003 029,02	3 207 014,81	3 150 617,76	3 443 286,76
	résultat d'ensemble de l'exercice	480 480,71	583 273,95	464 090,20	381 535,27	664 550,35	817 103,59	401 405,24
002	excédent reporté							
	résultat cumulé	480 480,71	583 273,95	464 090,20	381 535,27	664 550,35	817 103,59	401 405,24

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 5 399 387,88 €.

Le montant des travaux à réaliser dans les différents programmes est de 1 739 118,04 €, le montant des restes à réaliser reporté sur le budget 2020 est de 2 572 815,98 €. Le programme Eaux pluviales est équilibré par un emprunt Les autres dépenses d'investissement sont le remboursement de l'emprunt 143 281 € + emprunt CCAS 4699 € une opération d'ordre (travaux en régie 28 000 € et l'amortissement d'une subvention 1 000 €). La somme de 50 000€ est notée en dépenses imprévues. Une prévision de 401 405 € est inscrite également en programme non affecté si l'année de fonctionnement se déroule comme prévu. Une somme est imputée également en non affecté : 449 068,86 €

En ce qui concerne les recettes d'investissement 2020 elles sont essentiellement constituées par une subvention du Département 13833 € travaux hydrauliques Tivollière, l'excédent d'investissement

2019 soit 2 310 347,29€, l'excédent de fonctionnement capitalisé 817 103,59€, la dotation aux amortissements 202 000 €, le FCTVA 200 000€, la taxe d'aménagement 150 000 €, le remboursement par le CCAS de l'annuité de l'emprunt 4 699 €, la prévision de prélèvement sur la gestion 2019, 401 405 €, la participation des communes pour la construction des vestiaires de Dalmassière 200 000€

La section d'investissement du budget 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous

Vue d'ensemble investissement COMMUNE								
		CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
20	dépenses imprévues							
10	taxe d'aménagement			8 597,00	5 692,00		7 088,00	10 000,00
13	subv d'investissement			33 750,56				
16	emprunts et dettes assimilées	826 426,92	79 879,25	83 488,79	1 187 54,90	130 303,53	141 994,00	147 980,00
19	différence sur réalis immobilisations							
20	immobilisations incorporelles	34 600,74	437 983,51	17 098,25	23 079,88	13 469,52	17 277,36	
21	immobilisations corporelles	1 094 115,47		1 014 878,58	1 581 655,75	1 337 370,37	1 244 476,06	5 212 407,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 781,01	29 424,38	28 804,46	29 277,64	26 133,28	28 564,06	29 000,00
26	participation et créances rat à des participations						4 000,00	
27	versement emprunt au ccas	32 076,00						
	subv d'équilibre inv spic		142 409,00					
24	immobilisations mise à disposition							
	Dépenses Inv de l'exercice	2 017 000,14	689 696,14	1 186 617,64	1 758 460,17	1 507 276,70	1 443 399,48	5 399 387,88
001	report section investissement							2 310 347,29
1068	excédent fonct capitalisé	416 310,25	480 480,71	583 273,95	464 090,20	381 535,27	664 550,35	817 103,59
10	dotations (ftva ta)	161 675,29	231 720,07	387 811,23	349 207,95	302 907,43	690 371,88	350 000,00
13	subventions d'équipement	103 749,37	3 839,00	151 187,22	448 528,23	189 153,54	275 542,27	213 833,00
16	emprunts	1 500,00			694 000,00			1 100 000,00
192						161 792,76		
21312						68 207,24		
23	immobilisations en cours							
27	titres immob finalisées	3 774,30	3 938,42	54 116,04	4 301,68	4 495,68	4 698,44	4 699,00
040	vente terrain (edifim bourg...)		1 280 000,00					
040	Op d'ordre de transf entre section	102 980,11	105 000,00	214 000,00	230 000,00	229 943,60	156 948,99	202 000,00
	Prévision prélèvement							401 405,00
	Recettes d'investis de l'exercice	789 989,32	2 104 978,20	1 390 388,44	2 190 128,06	1 338 035,52	1 792 111,93 €	5 399 387,88 €
	résultat d'ensemble de l'exercice	-1 227 010,82 €	1 415 282,06 €	203 770,80 €	431 667,89 €	-169 241,18 €	348 712,45	
	déficit reporté							
1	excédent reporté	1 307 166,69	80 155,27	1 495 437,33	1 699 208,13	2 130 876,02	1 961 634,84	
	résultat comptable	80 155,87	1 495 437,33	1 699 208,13	2 130 876,02	1 961 634,84	2 310 347,29	
	reste à réaliser recettes	684 000,00	22 411,00	1 159 041,51	359 754,51	262 826,00		
	reste à réaliser dépenses	-140 184,20	-201 348,00	-1 317 602,39	-183 019,12	-1 687 644,82	-2 572 815,98	
	résultats cumulés	623 971,67	1 316 500,33	1 540 647,25	660 434,41	536 816,02	-262 468,69	

Le détail des programmes à réaliser sur 2020 est présenté.

SYNTHÈSE DES PROGRAMMES - INVESTISSEMENTS 2020 14/02/2020 12h			
		restes à réaliser 2019	propositions BP 2020
0201	Aménagement de sécurité sur diverses voiries incluant le schéma piétons cycles	273 245,20 €	195 489,10 €
0202	Environnement et urbanisme	10 067,20 €	10 000,00 €
0301	Eaux pluviales	994 704,88 €	137 438,90 €
0302	Stade Paul Martel		
0401	Aménagement route de Vouise	670 456,81 €	303 773,42 €
0501	Aménagement des annexes d'Orgeoise	0,00 €	3 960,00 €
0601	Centre de loisirs	0,00 €	- €
0802	Crèche	3 180,00 €	- €
0803	Aménagement Mairie Orgeoise	6 941,64 €	400,00 €
0804	Ecole du Bérard	0,00 €	- €
0902	Développement durable	11 851,19 €	20 630,70 €
0903	Études et honoraires divers et travaux divers	45 592,40 €	- €
1001	Centre technique municipal	0,00 €	- €
1401	Terrain Dalmassière	72 810,00 €	650 000,00 €
1501	Politique culturelle, patrimoine et animation	0,00 €	- €
1601	Accessibilité	58 140,00 €	21 178,69 €
8601	Gymnase	0,00 €	- €
8700	Bâtiments communaux	143 295,48 €	64 384,00 €
8703	Acquisition de matériel	12 557,40 €	154 573,70 €
8705	Éclairage public	102 545,00 €	112 186,00 €
8707	Achat de terrains	88 281,38 €	35 041,53 €
9602	Groupe scolaire Orgeoise	2 754,00 €	30 062,00 €
9901	Aménagement du cimetière	47 019,20 €	- €
	TOTAL GÉNÉRAL (TTC)	2 572 815,98 €	1 739 118,04 €

0201	Aménagement de sécurité sur diverses voiries incluant le schéma piétons cycles	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			
			PRIORITÉ			MONTANT
			1	2	3	
RAR	Géomètre ch gde sure (géo consult)	4 080,00 €				
RAR	Réaménagement sécurité autour pigeonnier PERRET	23 000,00 €				2 399,20 €
RAR	Am piétons chem des gorges	12 000,00 €				
RAR	Am côte des frères (solde) Colas solde	5 954,40 €				
RAR	aménagement sentier sous église	5 000,00 €				
RAR	travaux chemin de la grande Sure (tranche 2) suite au passage canalisation assainissement (estimatif)	129 120,00 €				168 108,00 €
RAR	ch gde Sure : feux tricolores défectueux	28 000,00 €				
RAR	études et mise en place provisoire et peut être définitive : carrefour route de la Buisse/chemin du gros bois dt FAR marquage au sol 1250,40 €, - PPUBALPES signalétique 342 € et SIGNATURE panneaux 2191,01 € - alpes études 1000 €	20 000,00 €				
RAR	COLAS réfection chemin échaillon chataigniers COLAS	46 090,80 €				
	ALPES ETUDES MO chemin gde sure					16 800,00 €
	AVP AVERI aménagement piétons che chat et échaillon					8 181,90 €
	TOTAL	273 245,20 €				195 489,10 €

0202	Environnement et urbanisme	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			
			PRIORITÉ			MONTANT
			1	2	3	
RAR	diag ONF parc Garanjoud	1 344,00 €				
RAR	Poteaux incendie 41-22-62-01	8 723,20 €				
	Entretien parcs dt parc garanjoud 4320 €					10 000,00 €
	TOTAL	10 067,20 €				10 000,00 €

0301	Eaux pluviales	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			
			PRIORITÉ			MONTANT
			1	2	3	

RAR	Lot 3 (Carron) Am nouv réseau busé depuis le ch du tram jusqu'à pattolat et am bassin rét pattolat et am annexes	55 719,82 €			
RAR	Le guillon ville de Voiron Gymnase Lafaille	56 427,60 €			
RAR	EP Tivollière bassin rétention	170 000,00 €			25 336,50 €
RAR	Tivollière AMO Alpes études	2 100,00 €			22 000,00 €
RAR	lot 1 (Pellissard Salvi) (<i>non attribué</i>) aménaget ruisseau Gorgeat en secteur amont Verchères . Dont consult 2020 passage gorgeat sous route de vouise 40000€ . Dont canalisation le long de la RD 128 ((devant les projets immobiliers)	309 068,10 €			
RAR	honoraires ERGH	5 773,59 €			29 600,00 €
	canalisation EP rue des cèdres perret	6 990,00 €			4 350,00 €
RAR	lot 2 (pellissard salvi) am Gorgeat amont serve Hacquin	287,17 €			
RAR	lot 4 (Carron Carre EVD Arbres et Forêts) (attribution en cours) am gorgeat depuis la rte de Vouise jusqu'au Bd Guillon	303 450,12 €			
RAR	AVP portillon barraudé	2 502,00 €			
RAR	Pays voinonnais canalisation EP pour réseau incendie ch échaillon : chataign	15 000,00 €			20 000,00 €
RAR	sintégra (division parcelle AI 680) terrain Croce	1 176,00 €			
RAR	PUGNET - chemin tram et pattolat supplément	16 972,80 €			
RAR	CEMAP (relevé topo) galerie souterraine	1 141,94 €			
RAR	EVINERUDE (étude zone hmide faune flore)	5 280,00 €			
RAR	ARBRES ET FORETS (serve stabilisation berges)	3 493,20 €			
RAR	GEO CONSULT (relevé topo lot 4) Ecocité	2 892,00 €			
RAR	PERRET Endiguement rive gauche gorgeat et réal mur de soutènement en enrochements bétonnés gorgeat	34 780,54 €			
RAR	geo consult (plan topo foucher)	1 650,00 €			
	PERRET grilles ch gorgeat				2 256,00 €
	Retrait blocs calcaire ds le gorgeat (DLE)				15 000,00 €
	PERRET cloture				3 429,60 €
	AOSTE Vidange (investigations sur réseaux tivollière)				2 340,00 €
	COLAS enrobés chemin gorgeat				2 166,00 €
	PERRET Aménaget conc ruisseau gorgeat (Cana sect pattolat diam 400)+ dérivation entrée rte de vouise				10 960,80 €
	TOTAL	994 704,88 €			137 438,90 €

0302	Skate Paul Martel	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	
	TOTAL					

0401	Aménagement route de Vouise	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	
RAR	honoraires BETIP	15 186,63 €				

	Géomètre Géo consult	1 332,00 €				
	les affiches	483,20 €				
	travaux voirie et mode doux COLAS	324 966,00 €				148 641,42 €
	enedis enfouissement ch des verchères HT	13 424,89 €				
	enedis enfouissement RD 520/ rue des cèdres HT	37 518,05 €				
	SEDI enfouissement tél	40 097,00 €				14 433,00 €
	SEDI enfouissement éclairage public	55 282,00 €				
	SEDI enfouissement élec BT	165 761,00 €				30 699,00 €
	CAPV défense incendie ???					80 000,00 €
	actes achat terrain route de vouise	12 516,00 €				
	Réf chemin chanettes GTP	3 890,04 €				
	colonne eaux louvat canada					30 000,00 €
	TOTAL	670 456,81 €				303 773,42 €

0501	Aménagement des annexes d'Orgeoise	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	
	RAINERO dalle local bois					2 400,00 €
	RAINERO eaux usées locaux associatifs					1 560,00 €
	TOTAL					3 960,00 €

0601	Centre de loisirs	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	
	TOTAL	0,00 €				0,00 €

0801	Club house tennis	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	
RAR	Fournit et pose de projecteurs (Keris 3) BIA ELEC	29 374,20 €				
	TOTAL	29 374,20 €				0,00 €

0802	Crèche	restes à réaliser 2019	propositions			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	
RAR	protection sol béton extérieur	3 180,00 €				
	TOTAL	3 180,00 €				0,00 €

0803	Aménagement Mairie Orgeoise	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			
			PRIORITÉ			MONTANT
			1	2	3	
RAR	Mobilier bureau sce finances FIDUCIAL	4 541,64 €				
RAR	Travaux A2M	720,00 €				
RAR	Déménaget Perez	1 680,00 €				
	meuble DGS					400,00 €
	TOTAL	6 941,64 €				400,00 €

0804	Ecole du Bérard	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			
			PRIORITÉ			MONTANT
			1	2	3	
	TOTAL	0,00 €				0,00 €

0902	Développement durable	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			
			PRIORITÉ			MONTANT
			1	2	3	
RAR	travaux voie verte	3 743,19 €				
RAR	Honoraires voie verte	1 412,00 €				
RAR	INDDIGO	6 696,00 €				
	aménagement ch échaillon et chat (Averi)					8 181,90 €
	EPPOS - étude pour développement réseau chaleur					8 760,00 €
	PROXIPUB Panneaux signalisation voie verte					3 688,80 €
	TOTAL	11 851,19 €				20 630,70 €

0903	Études et honoraires divers	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			
			PRIORITÉ			MONTANT
			1	2	3	
RAR	Honoraires ARCHIGRAM	25 592,40 €				
RAR	Honoraires (dont archi I schola INOGIE 3384 €dt honoraires Cabinet Roux (réactualisation exp bâtiment pour contrat d'assurance) 5000 €, poste 3000 €, Fanny Michel (pour SPIC) 6000 €	20 000,00 €				
	TOTAL	45 592,40 €				0,00 €

1001	Centre technique municipal	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			
			PRIORITÉ			MONTANT
			1	2	3	
	TOTAL	0,00 €				

1401	Terrain Dalmassière		propositions BP 2020			
------	---------------------	--	----------------------	--	--	--

		restes à réaliser 2019	PRIORITÉ			MONTANT
			1	2	3	
RAR	Geo consult doc géomètre	1 236,00 €				
RAR	Sondage EG SOL	2 286,00 €				
RAR	Honoraires archi Tandem	43 320,00 €				
RAR	Honoraires SORAETEC	8 580,00 €				
RAR	contrôle technique alpes contrôles	5 688,00 €				
RAR	bureau études TEB	11 700,00 €				
	Vestiaires Dalmassière					650 000,00 €
	TOTAL	72 810,00 €				650 000,00 €

1403	OAP Courbassière	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	
	TOTAL					0,00 €

1501	Politique culturelle, patrimoine et animation	restes à réaliser 2019	propositions			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	
	TOTAL					0,00 €

1601	Accessibilité	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	
RAR	AMINIMA AMO	5 940,00 €				
RAR	Toutentvert	1 800,00 €				
	Travaux access Orgeoise	50 400,00 €				21 178,69 €
	TOTAL	58 140,00 €				21 178,69 €

8601	Gymnase	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	
	TOTAL					0,00 €

8700	Bâtiments communaux	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	

RAR	Nouvelle salle le Bourg (ancienne école) archi Rey	7 320,00 €				
RAR	nouvelle salle le Bourg (ancienne école)	134 000,00 €				
RAR	Volets roulants A2M Salle communale	1 975,48 €				
	Bureaux études INOGIE (BE ancienne école)					3 384,00 €
	WC public et aménagement du local existant					53 000,00 €
	travaux liés à la fibre optique (GFU)					8 000,00 €
	TOTAL	143 295,48 €				64 384,00 €

8703	Acquisition de matériel	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			
			PRIORITÉ			MONTANT
			1	2	3	
RAR	PM armement	1 805,00 €				
RAR	GIRAUD matériel CTM pour esp verts	4 196,40 €				
RAR	BOUYOUD Chariot de levage	1 656,00 €				
RAR	lave vais local tisanerie atsem	900,00 €				
RAR	patrimoine scanner A3	2 000,00 €				
RAR	lave verres rapide pour verres	2 000,00 €				2 000,00 €
	véh camion 3T5 multibennes					70 000,00 €
	agencement aspirateur à feuilles (à réaliser impérativement)					9 000,00 €
	informatique : ordinateurs					12 000,00 €
	matériel associatif (mail JPM)					10 000,00 €
	bâches pour abri parcs Orgeoise Dalmassière					6 500,00 €
	logiciel					7 316,70 €
	Reliures actes administratifs et état civil					3 000,00 €
	mat élections					4 098,00 €
	rachat véh ancien publicitaire					4 600,00 €
	Défibrillateur					4 623,00 €
	DSI mat photocopieur					2 400,00 €
	Logiciel cimetièr					2 544,00 €
	logiciel Comédec et numérisation actes état civil					6 492,00 €
	matériel pour service technique					10 000,00 €
	TOTAL (TTC)	12 557,40 €				154 573,70 €

8705	Éclairage public renf réseaux élec	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			
			PRIORITÉ			MONTANT
			1	2	3	
RAR	SEDI (à tél)	9 865,00 €				
RAR	SPIE (écl pub RD 128 support bois)	2 028,00 €				
RAR	SPIE (remplacement lanternes) EP massot neyroud croix bayard pattolat	20 652,00 €				
	SEDI enf réseau ch gde sure (Eclairage public)					67 176,00 €
RAR en partie	SEDI enf réseau ch gde sure (France télécom)	70 000,00 €				35 010,00 €
	Coordination extinction Eclairage public					10 000,00 €
	participation GROLL (11816,20€) cours du Pilet PA 1920005 à prévoir en 2021					
	participation ENEDIS Pattolat PC1920003 à prévoir en 2021 (6916,21)					

	Participation EDIFIM Route de la Buisse PC 1820023 à prévoir en 2021 (28590,13€)				
	TOTAL	102 545,00 €			112 186,00 €

8707	Achat de terrains	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	
RAR	EPFL rue du bérard	81 081,38 €				
RAR	Européan Homes voie verte	7 200,00 €				
RAR	terrain CROCE zone humide					27 640,00 €
RAR	ind éviction Monin zone humide					2 769,53 €
	portillon école du bérard sur cour 2 PERRET					3 132,00 €
	frais notaire					1 500,00 €
	TOTAL	88 281,38 €				35 041,53 €

9602	Groupe scolaire Orgeoise	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	
RAR	3 PorteS métalliques (finalité installation portes)	2 754,00 €				8 262,00 €
	matériel pour 1 création classe					11 000,00 €
	asst PFAC GSO					10 800,00 €
	TOTAL	2 754,00 €				30 062,00 €

9901	Aménagement du cimetière	restes à réaliser 2019	propositions BP 2020			MONTANT
			PRIORITÉ			
			1	2	3	
RAR	PERRET remise en état des allées et des abords du columbarium 21768	23 029,20 €				
RAR	REPRISE DES CONCESSIONS	15 000,00 €				
RAR	colombarium	8 990,00 €				
	TOTAL	47 019,20 €				

	TOTAL GÉNÉRAL (TTC)	2 572 815,98 €				1 739 118,04 €
--	------------------------------	-----------------------	--	--	--	-----------------------

Après débat, le budget est soumis au vote du Conseil Municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité par 21 voix pour accepte le budget 2020 et autorise le maire à signer tous les documents relatifs au sujet.

Le maire demande un vote sur le lancement de l'emprunt qui équilibre le programme Eaux Pluviales d'un montant de 1 100 000 €, au taux de 0.91 % sur 20 ans, commission 0.10% : à l'unanimité ce dossier est validé.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal sur le lancement du contrat avec le cabinet Roux pour la mise à jour de l'expertise des bâtiments afin de mettre à jour les valeurs des remboursements d'assurance en cas de sinistre. A l'unanimité le conseil municipal valide.

Vote des taux.

Le budget 2020 est proposé sans changement des taux. Une décision modificative sera nécessaire lorsque les bases seront transmises par les services fiscaux. Le conseil municipal à l'unanimité valide ce principe.

BUDGET SPIC

Dossier présenté par Claude Rey.

Vote du compte administratif 2019

Le compte administratif s'établit comme suit

Recettes de fonctionnement	205 940.11 €
Dépenses de fonctionnement	195 278.04 €
Soit un excédent de fonctionnement	10 662.07 €

Recettes d'investissement	101331.15 €
Dépenses d'investissement	58 001.80 €
Soit un excédent d'investissement	43 329.35 €

Les détails des comptes sont expliqués.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le compte administratif 2019.

Le maire sort de la salle. Monsieur Rey prend la présidence du conseil municipal, demande si des questions complémentaires sont à traiter. Il procède au vote. A l'unanimité le compte administratif 2019 SPIC est adopté.

Approbation du compte de gestion 2019.

Le compte de gestion est conforme au compte administratif. Les documents résultats budgétaires et d'exécution sont présentés. Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal qui à l'unanimité valide le compte de gestion 2019.

Présentation du budget primitif SPIC 2020.

Claude Rey présente le budget primitif 2020.

COUBLEVIE RESEAU CHALEUR (en HT)												
	20/02/2020 14h	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	DM	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Recettes investissement												
001	report excédent N-1		12 723,33	8 706,37	96 904,37	96 904,37	103 342,78		103 342,78	63 129,69	63 129,69	43 329,35
16	Emprunt	750 000,00										
166	refinancement de la dette				692 868,91	692 868,91						
1641	emprunts				10 436,15	10 436,15						
1641/0	emprunts en €				69 876,87	69 876,87						
1687	(autres dettes) Part commune à inv	32 076,00	118 674,17									
13	Subvention	328 185,00	158 015,00	119 031,70								
1562	provision matériel											630,90
	TVA											
28138	dotations aux amortissements		26 172,68	33 030,08	33 030,08	33 030,08	33 080,08	-50,00	33 030,08	33 543,00	33 543,00	33 543,10
4817	pénalités rénégo dette				4 658,46	4 658,46		4 658,46	4 658,46	4 658,46	4 658,46	4 658,46
	total	1 110 261,00	315 585,18	160 768,15	907 774,84	907 774,84	136 422,86	4 608,46	141 031,32	101 331,15	101 331,15	82 161,81
Dépenses investissement												
16	emprunt	50 630,58	24 378,28	25 443,61	26 555,49	26 555,49	42 249,94		42 249,94	42 871,01	42 871,01	43 502,00
166	Refinancement dette				622 992,04	622 992,04						
166/41	Refinancement dette				69 876,87	69 876,87						
20	immo incorporelles (études)		0,00				20 520,90	-20 520,90				
1687	reversement à la commune			26 265,17			51 595,51					
21	immo corporelles (travaux)	1 046 907,09	274 295,90		103 342,78		6 925,72	25 129,36	20 520,90	43 329,35		23 529,02
13918	amortissement subvention		8 204,63	12 155,00	15 130,79	15 130,79	15 130,79		15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79
4817	pénalités rénégo dette				69 876,87	69 876,87						
	total	1 097 537,67	306 878,81	63 863,78	907 774,84	804 432,06	136 422,86	4 608,46	77 901,63	101 331,15	58 001,80	82 161,81
	solde d'investissement	12 723,33	8 706,37	96 904,37	0,00	103 342,78	0,00	0,00	63 129,69	0,00	43 329,35	0,00
Recettes fonctionnement												
002	report excdt fonctionnement		10 689,86	60 875,25	21 932,72	21 932,72	3 118,83		3 118,83	5 653,81	5 653,81	10 662,07
773	mandats annulés (/ ex ant)						1 026,00					
706	vente chaleur		214 315,72	178 270,67	179 999,99	179 599,18	184 000,00		174 038,73	176 400,00	185 155,51	187 000,00
774	produits exceptionnels	15 000,00			34 180,28							17 000,00
777	amortissement subvention		8 204,63	12 155,00	15 130,79	15 130,79	15 130,79		15 130,79	15 130,79	15 130,79	15 130,79
778	autres pdts exceptionnels											
796	transfert de charges financières				69 876,87	69 876,87						
	total	15 000,00	233 210,21	251 300,92	321 120,65	286 539,56	203 275,62		192 288,35	197 184,60	205 940,11	229 792,86
Dépenses fonctionnement												
11	charges à caractère général	4 310,14	115 599,84	163 907,84	151 300,00	132 400,03	160 321,04		139 021,50	149 685,73	147 777,88	165 929,62
6061	gestion achat combustible (R1)		81 998,43	114 511,45	85 000,00	81 290,62	92 997,00		91 502,50	85 000,00	87 351,16	90 000,00
6168	assurances		4 612,94	2 500,00	2 500,00	2 670,41	2 800,00		2 746,72	2 800,00	3 050,03	3 100,00
6156	exploitation maintenance (R2)		30 937,41	39 199,27	31 000,00	31 562,83	35 140,00	-4 658,46	36 449,90	36 000,00	36 477,58	40 000,00
	petits travaux					6 451,22	7 444,04		4 222,40	11 665,73	7 935,13	28 729,62
6288	gestion des cendres		253,14	3 000,00								
	compensation Ehpad (gaz)				25 000,00	5 375,35	17 000,00			10 000,00	8 514,00	0,00
6226	honoraires	2 664,00	5 328,60	4 800,00	4 800,00	5 049,60	4 920,00		4 099,98	4 200,00	4 449,98	4 100,00
658	charges diverses gest courante		2,44				20,00			20,00	1,29	
66111	intérêts	4 310,14	30 562,44	29 497,11	28 385,23	28 385,23	10 855,50		10 855,50	9 717,51	9 717,51	9 088,00
66112	icne				26 166,01	7 409,31	-931,00		-931,00	-420,10	-420,10	-426,32
	provision											17 000,00
		CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	DM	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020
6688	autres charges financières				76 876,87	77 537,62						
6688	frais bancaires				704,00							
673	titres annulés			2 933,18								
6811	dotation aux amortissements		26 172,68	33 030,08	33 030,08	33 030,08	33 030,08		33 030,08	33 543,00	33 543,00	33 543,10
6811	prov po renouvellet mat (R3)											
6862	dot ch financ à répartir				4 658,46	4 658,46		4 658,46	4 658,46	4 658,46	4 658,46	4 658,46
	total	4 310,14	172 334,96	229 368,21	321 120,65	283 420,73	203 275,62	0,00	186 634,54	197 184,60	195 278,04	229 792,86
	solde de fonctionnement	10 689,86	60 875,25	21 932,71	0,00	3 118,83	0,00	0,00	5 653,81	0,00	10 662,07	0,00

Le budget 2020 s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 229 792.86 € et en section d'investissement à 82 161.81. €.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement la vente de la chaleur.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement ce sont les assurances, la gestion de l'achat de combustible (R1), exploitation maintenance (R2), la compensation gaz/bois pour l'EHPAD, les honoraires du cabinet EEPOS, les charges financières, les travaux.

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement de l'opération d'ordre des amortissements et de l'excédent N-1.

Les dépenses d'investissement sont les opérations d'ordre, le remboursement de l'emprunt.

Il explique que le SPIC devra gérer l'extension du nouveau réseau qui est prévu pour l'OAP Pattolat. Le bureau d'études réalise actuellement les calculs nécessaires.

Il rappelle que le contrat d'exploitation de Dalkia s'achève fin 2020.

Actuellement un protocole est en cours de signature avec Dalkia pour prise en charge par Dalkia des factures de fonctionnement de 2016 à 2019 n'incombant pas à la collectivité.

Dominique Parrel confirme que la régie n'a pas un budget très confortable mais cela n'est pas nouveau. Lors de la construction du réseau des logements étaient prévus dans l'ancien EHPAD, ceux-ci n'ont pas été construits. Ce qui est certain pour l'avenir c'est que le rajout des logements réalisés sur l'OAP de Pattolat viendront conforter la consommation de chaleur et par ce fait abonder le budget, ce qui rendra sa gestion plus confortable. Les promoteurs ont intégré dans leur cahier des charges vis-à-vis de leurs acheteurs le principe du raccordement au réseau chaleur. Le projet à gérer par la future équipe sera l'extension du réseau, l'achat d'une chaudière. Il rappelle que sur le Pays voironnais Voreppe et Coublevie ont été pionniers et aujourd'hui Voiron Moirans Tullins s'inscrivent dans cette démarche. L'émulation est positive.

Ce conseil municipal lorsqu'il a lancé le réseau chaleur a pris une bonne décision

Le Maire procède au vote du budget primitif 2020 : vote à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter le point cité en préambule : augmentation du tarif réseau chaleur R2.

Claude Rey propose au vu de l'approche économique du bureau d'études une augmentation de 2% sur le R2. Le conseil municipal après débat valide à l'unanimité cette augmentation

Présentation des CA ET BP CONSOLIDES COMMUNE, SPIC, CCAS.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	RI	DI	SOLDE	RF	DF	SOLD
COMMUNE	3 753 746,77	1 443 399,48	2 310 347,29	3 967 721,35	3 150 617,76	817 103,59
SPIC	101 331,15	58 001,80	43 329,35	205 940,11	195 278,04	10 662,07
CCAS	66 540,38	24 703,84	41 836,54	164 158,43	93 011,96	71 146,47
TOTAL	3 921 618,30	1 526 105,12	2 395 513,18	4 337 819,89	3 438 907,76	898 912,13

BUDGET PRIMITIF 2020

	RI	DI		RF	DF	
COMMUNE	5 399 387,88	5 399 387,88		3 844 692,00	3 844 692,00	
SPIC	82 161,81	82 161,81		229 792,86	229 792,86	
CCAS	59 742,54	59 742,54		182 363,47	182 363,47	
TOTAL	5 541 292,23	5 541 292,23		4 256 848,33	4 256 848,33	

Tarif du chauffage urbain.

Dossier présenté par Claude Rey

Le tarif proposé au 01/03/2020 :

Poste		Unité	Montant € HT	Montant € TTC
Consommation	R1	€/MWh	42,78	45,13
Abonnement	R2	€/KW	59,00	70,80

Le conseil municipal à l'unanimité valide ces tarifs applicables au 1^{er} Mars 2020.

MAPA

Réfection de la couverture de l'église

Dossier présenté par Louis MICCOLI

La consultation est une procédure adaptée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été passé le 17 décembre 2019 sur le site de l'acheteur public ledauphinelegales.com et portail Marchés-Publics.info, le 20 décembre 2019 sur la parution des annonces légales « Le Dauphiné Libéré ». Il portait sur un marché de travaux pour la réfection de la couverture de l'église à Coublevie.

Les offres devaient être remises avant le 20 janvier 2020 à 12h00. Cinq entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28/01/2020. Après analyse des dossiers, la commission d'appel d'offres propose au conseil municipal d'attribuer le marché de travaux pour la réfection de la couverture de l'église à Coublevie à l'entreprise PAUL BROCHIER SARL à Biliou (38) 1251 route du

Vieux Moulin) pour un montant de 35 473,49 € HT soit 42 568,19 € TTC. Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement au BP 2020 Commune de Coublevie. Le conseil municipal après débat à l'unanimité accepte ce MAPA tel que présenté ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

Route de Vouise – Requalification d'un tronçon chemin des Voûtes – RD 520

Dossier présenté par Gérard ROSTAING

La consultation est une procédure adaptée.

- Un avis d'appel public à la concurrence a été passé le 29 novembre 2019 sur le site de l'acheteur public ledauphinelegales.com et portail Marchés-Publics.info, le 4 décembre 2019 sur la parution des annonces légales « Le Dauphiné Libéré » et le 6 décembre 2019 sur « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné ». Il portait sur des travaux sur la route de Vouise – requalification d'un tronçon chemin des Voûtes à Coublevie. Les offres devaient être remises avant le 30 décembre 2019 à 17h00. 8 prestataires ont répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16/01/2020 et le 06/02/2020. Après analyse des dossiers, la CAO propose au conseil municipal d'attribuer au marché de travaux sur la route de Vouise – requalification d'un tronçon chemin des Voûtes à Coublevie à la société COLAS Rhône-Alpes Auvergne à COLOMBE (38) 230 rue Augustin Blanchet. pour un montant de 395 672,85 € HT soit 474 807,42 € TTC dont travaux – investissement opération 401 pour 394 672,85 € HT soit 473 607,42 € TTC dont prestation supplémentaire – entretien des plantations pour 1 000,00 € HT soit 1 200,00 € TTC durant 2 ans

Cette dépense prévue au BP Commune de Coublevie Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Gérard Rostaing précise que l'enrobé sera réalisé, car la réalisation du bassin de rétention n'étant pas immédiate, la circulation pour les riverains serait trop compliquée.

Après débat il est procédé au vote : à l'unanimité ce dossier est accepté et le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents nécessaire.

RESSOURCES HUMAINES

Tableau des emplois

Dossier présenté par Dominique Parrel

Le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois pour permettre les nominations par avancement de grade et le recrutement d'une attachée – fonctions de directrice générale des services :

- supprimer deux postes d'adjoint technique territorial et créer deux postes d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe avec effet au 01/03/2020. Ces postes sont créés pour une durée hebdomadaire de 35h et 30,51h, (service scolaire)
- supprimer deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et créer deux postes d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 01/10/2020. Ces postes sont créés pour une durée hebdomadaire de 35h, (service administratif)
- créer un poste d'Attaché principal à compter du 01/06/2020, pour une durée hebdomadaire de 35h, (service administratif)
- créer un poste d'Attaché territorial avec fonctions de Directrice Générale des Services à compter du 01/03/2020, pour une durée hebdomadaire de 35h, (service administratif)
- et de supprimer un poste d'attaché principal fonctions de directrice générale des services, à compter du 01/04/2020 à 35 h, (service administratif)
- supprimer deux postes d'adjoint territorial technique principal de 2^{ème} classe et créer deux postes d'Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles, à compter du 01/06/2020 à temps complet, (service scolaire)
- A l'unanimité le conseil municipal valide ces modifications du tableau des emplois et autorise le Maire à signer tous les documents relatif à ce sujet.

Extension du régime indemnitaire du personnel de la commune de Coublevie

Dossier présenté par Dominique Parrel

Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération n°14/2008 du 18/02/2008, il a été décidé d'attribuer un régime indemnitaire applicable aux différentes filières « technique, administrative, sanitaire et sociale, artistique soit culturelle ». Il est proposé d'ajouter à la filière culturelle une indemnité forfaitaire annuelle pour service supplémentaire régulier. L'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe est amenée à réaliser des heures supplémentaires régulières soit 1,25 h par semaine. Ces heures sont exécutées à la demande de la collectivité afin d'assurer l'enseignement artistique aux enfants scolarisés dans les écoles de Coublevie dont le nombre de classe est en augmentation cette année 2019/2020. D'autre part il est proposé d'ajouter aux conditions d'attribution des primes que le montant maximum mensuel toutes primes confondues attribué à l'agent non titulaire contractuel de droit public occupant la fonction de Direction Générale des Services soit modifié.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte à l'unanimité ces modifications.

SUBVENTION

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit délibérer sur la subvention au RAM d'un montant de 12 737,03 € pour l'année 2020. Cette somme est prévue au budget 2020. Le conseil municipal après débat accepte à l'unanimité d'attribuer cette subvention soit : **12 737,03 € au RAM** pour l'année 2020 et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

PAYS VOIRONNAIS

Dossier présenté par Dominique Parrel

Fonds de concours pour le surdimensionnement du réseau d'eau potable route de Vouise afin d'améliorer la défense incendie. L'opportunité des travaux donne la possibilité au Pays Voironnais de réaliser ces travaux. Ce fond de concours s'élève à 71 000 €. Ce renforcement du réseau d'eau potable permettra de consolider le réseau de défense incendie. La convention est présentée. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la convention et autorise le Maire à signer tous les documents liés à ce sujet.

Reversement 2019 d'une part de foncier bâti communal sur le périmètre des zones d'activités économiques transférées au Pays voironnais et avenant à la convention.

Le Maire rappelle le point qu'il a demandé de rajouter à l'ordre du jour : la demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DSIL 2020 portant sur la construction d'une école maternelle et la réhabilitation de locaux existants pour les écoles de Coublevie, afin de ne pas pénaliser le projet scolaire.

La Communauté d'agglomération exercera la compétence obligatoire « gestion des eaux pluviales urbaines » (GEPU) à compter du 1er janvier 2020 en lieu et place des communes notamment en application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes. Pour l'exercice de cette compétence GEPU, la Communauté d'agglomération s'est appuyée sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour évaluer le patrimoine correspondant à la GEPU, préciser les missions associées à cette compétence et évaluer les moyens nécessaires à son exercice. Les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines du Pays Voironnais ont fait l'objet de la délibération n° 2019-234 du 17/12/2019. Il y est notamment précisé que la compétence GEPU s'exerce dans les aires urbaines, c'est-à-dire :

- pour les communes disposant d'un document d'urbanisme : les zones urbanisées, à urbaniser (U et AU dans les PLU) et les zones constructibles (communes avec cartes communales),
- pour les communes appliquant le RNU : les parties urbanisées, c'est-à-dire celles qui comportent déjà un nombre et une densité significatifs de constructions desservies par des voies d'accès.

Les contours détaillés de l'exercice de la compétence sont également indiqués dans la délibération qui sert de cadre de référence à la présente convention.

La mise en œuvre opérationnelle du transfert de compétence nécessite pour la Commune et la Communauté d'agglomération d'organiser un travail en commun (rapprochement des services concernés, communication d'informations...) afin de permettre à la Communauté d'agglomération de s'approprier le fonctionnement de la GEPU et de structurer ses services pour l'exercice de cette compétence GEPU, ce qui ne peut être raisonnablement envisagé avant le 31 décembre 2019.

La Commune de Coublevie, qui a exercé cette compétence jusqu'alors, a acquis une expérience et une expertise technique sur ce domaine. Aussi, dans l'intérêt d'une bonne organisation du service et afin de garantir dans les meilleures conditions la continuité de celui-ci, il est apparu nécessaire d'organiser une période transitoire pendant laquelle la Communauté d'agglomération, tout en restant titulaire de la compétence GEPU, confiera à la Commune la gestion des équipements et la réalisation des prestations de services liées à cette compétence. Il a donc été envisagé entre les parties, durant l'année transitoire 2020, de conclure une convention de prestations de services de la Commune pour le compte de la Communauté d'agglomération, comme le permet l'article L.5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, pour assurer la gestion des équipements et les prestations de service associées à la gestion des eaux pluviales urbaines. La présente convention vise à garantir que les services publics dont chacune des parties a la responsabilité sont réalisés en vue d'atteindre l'objectif qu'ils ont en commun consistant à assurer la bonne gestion du service public des eaux pluviales urbaines. La présente convention est régie uniquement par des considérations et des exigences liées à l'intérêt public et ne prévoit aucune activité réalisée au bénéfice de tiers. Après débat sur la convention le maire met celle-ci au vote et à l'unanimité celle-ci est acceptée et le maire est autorisé à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

Nomination d'un délégué à la protection des données mutualisées

Le maire rappelle que le RGPD est une procédure qui est gérée dans le cadre du groupement de commande du Pays Voironnais. Un DPO doit être nommé. Celui-ci est proposé dans le cadre de la mutualisation. Il s'agirait de Akila Aifa. Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette nomination et autorise le Maire à signer tous les documents afférant à cette nomination.

Le maire procède au rajout du point supplémentaire restant : la demande d'inscription de financement dans le cadre du DSIL du dossier portant sur la restructuration des écoles. Nous avons aujourd'hui un chiffrage de scénarios. L'équipe municipale future prendra des décisions. Ce dossier permet de s'inscrire dans un financement d'opération.

Le conseil municipal à l'unanimité valide ce principe et demande au maire d'établir le dossier en conséquence.

Le cabinet ARCHIGRAM, à la demande de la commune de Coublevie, a réalisé une étude de faisabilité pour la réhabilitation de locaux existants et/ou la construction d'une école maternelle à Coublevie.

La commune de Coublevie est dans l'obligation de construire une nouvelle école et/ou réhabiliter les locaux existants de qualité et assurant la sécurité des bâtiments ERP, afin d'accueillir les écoliers à venir en progression liée aux programmes de construction en lien à notre retard vis-à-vis de la loi SRU.

Ce projet d'agrandissement est étudié en partenariat avec l'inspection Académique, les parents d'élèves et les enseignants afin d'obtenir et d'assurer une qualité pédagogique et de bien-être aux

enfants de ce groupe scolaire et enseignants, et permettre d'assurer les services périscolaires (restaurant scolaire et garderie). Il permettra d'absorber la population supplémentaire du territoire. Les objectifs sont d'assurer la scolarisation des enfants dans les établissements scolaires de Coublevie provenant des nouveaux projets d'urbanisation de la commune (en concordance avec le PLU et le PLH) et garantir la sécurité et l'accessibilité à tous et particulièrement aux enfants.

Pour réaliser ce projet, une subvention est demandée auprès de l'Etat au titre de la DSI 2020.

Le coût du projet se décompose comme suit :

Travaux (AVP)	6 596 707,00 € HT
Ingénieries	854 510,00 € HT
Frais annexes : OPC, bureau de contrôle ; CSPS, indemnités de concours, AO...	258 159,00 € HT
Le coût global	8 357 484,00 € HT

Dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire de solliciter Monsieur le Préfet au titre de la DSI 2020 afin d'obtenir une subvention.

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)	Taux
Union Européenne				
DETR				
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser) DSI	2 507 245 €			30 %
Région				
Département				
Autres financements publics (préciser)				
Sous-total (total des subventions publiques)	2 507 245 €			30 %
Participation du demandeur Autofinancement et ou emprunt	5 850 241 €			70 %
TOTAL	8 357 484 €			100%

Les modalités de financement prévisionnelles :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le maire à demander une subvention auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DSI 2020 et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de sa délégation par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire tient à préciser quelques informations sur des remarques faites dans les réunions publiques par des candidats aux élections municipales et surtout de rappeler aux élus actuels des informations précises et réelles :

Concernant les constructions du Pattolat 1 et 2. *«Il est encore possible d'arrêter les PC »* : pour ces dossiers sur le délai de recours des tiers est terminé pour certains et aucun recours n'est en cours actuellement.

La modification (intégration dans le PLU d'une notion d'ordre de service donnée sur le bassin de rétention) a été corrigée lors d'une modification du plu : cette mesure ne concerne que Pattolat 1.

Les projets portés par COGEDIM ET EUROPEAN HOMES n'ont aucune contrainte par rapport au bassin de rétention.

Quant au recours gracieux déposé sur le projet TECELLIA : celui-ci s'est engagé vis-à-vis des riverains en affirmant que le démarrage du projet se réalisera lorsque le bassin sera commencé.

Dominique Parrel informe le Conseil municipal que Monsieur le Préfet a demandé au Maire de retirer l'arrêté portant sur les pesticides. Le maire demande si le conseil valide le principe du recours à Me Fiat pour établir une réponse à Monsieur le Préfet avant la fin du mandat : à l'unanimité le conseil municipal porteur de cette volonté autorise le Maire à demander la réponse avant la fin du mandat.

Le maire rappelle également la lettre recommandée avec accusé réception de Madame le maire de st Jean disant qu'elle ne renouvellera pas la convention de la police multi communale.

Fin du conseil municipal à 11h15.